Schweizerischer Reisebüro-Verband
Fédération Suisse des Agences de Voyages
Federazione Svizzera delle Agenzie di Viaggi
Swiss Federation of Travel Agencies

Communiqué de presse

La Fédération des Agences de Voyages tire la sonnette d'alarme

Après les faillites spectaculaires de huit compagnies aériennes au cours de ces derniers mois, parmi lesquelles des sociétés aussi connues que Cirrus, Spanair et Malév, qui ont laissé en plan et lésé des dizaines de milliers de passagers, des mesures urgentes s'imposent afin d'assurer une meilleure protection aux voyageurs. La Fédération Suisse des Voyages exige que IATA (International Air Transport Association) prenne sans délai des mesures en ce qui concerne les compagnies aériennes en situation financière difficile.

Zurich, 19 mars 2012 – La Fédération Suisse des Voyages (FSAV) estime qu'il est impératif d'introduire une garantie des fonds de la clientèle pour les compagnies aériennes, d'autant plus que les experts en aéronautique sont convaincus que d'autres dépôts de bilan suivront dans un proche avenir. L'association européenne faîtière ECTAA est certes déjà intervenue auprès de l'UE à ce sujet, mais bon nombre de compagnies aériennes s'opposent à une assurance de ce type. Et leur association IATA (International Air Transport Association) s'est montrée passive jusqu'ici malgré la multiplication des faillites.

La FSAV déplore le fait que les concurrents actifs dans le domaine des voyages sont victimes d'une inégalité de traitement manifeste. Alors que les tour-opérateurs et les agences de voyages sont tenus par la loi de garantir les voyages à forfait par le biais d'une assurance intervenant en cas d'insolvabilité, les compagnies aériennes ne sont soumises à aucune réglementation du même genre. Conséquence: lorsqu'une compagnie aérienne dépose son bilan, IATA laisse le soin au client ou à l'agence de voyages de faire valoir ses droits auprès de l'administrateur judiciaire dans le pays d'origine de la compagnie concernée. „Pour la compagnie hongroise Malév par exemple, les demandes de remboursements doivent être déposées à Budapest moyennant le paiement anticipé d'un émolument", déclare Walter Kunz, directeur de la FSAV.

Etant donné que la commission européenne tarde à se prononcer sur une solution permettant d'assurer une meilleure protection des consommateurs, la FSAV exige la mise en place par IATA d'une mesure d'urgence en ce qui concerne les compagnies aériennes en situation financière difficile, à savoir la consignation sur un compte bloqué des paiements effectués par le passager via l'agence de voyages. „Ainsi, l'argent ne serait versé que lorsque le client aura pris l'avion et donc bénéficié de la prestation", explique Walter Kunz.

Cette revendication est soutenue par les deux associations de nos pays voisins, l'Allemagne et l'Autriche. D'autres modèles d'assurance et solutions d'association alternatifs (par exemple une prime minime par billet d'avion) sont également débattus et en cours d'évaluation. Aucune décision n'a cependant été prise à l'heure actuelle. Dans l'intérêt de toutes les parties impliquées, la FSAV espère que la commission européenne agira prochainement.

Plus amples informations:

Fédération Suisse des Agences de Voyages (FSAV)
Walter Kunz
P: +41 (0)44 487 30 50
M: +41 (0)79 454 24 44
E: kunz@srv.ch

Primus Communications GmbH
Vanessa Bay
P: +41 (0)44 421 41 21
M: +41 (0)79 800 56 77
E: vanessa.bay@primuscommunications.ch